



Commune de Remilly sur Tille
Création d'un bâtiment à usage de :
Garderie, cantine et salle d'activité.

MARCHE PUBLIC

Cahier des charges pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Préambule :

La commune de Remilly sur Tille souhaite mettre en œuvre un projet de construction pour augmenter les capacités d'accueil scolaires et périscolaires. Les nouveaux locaux seront situés à proximité ou en prolongement de l'école actuelle.

Le nouveau bâtiment devra pouvoir accueillir une centaine d'enfants de maternelle et primaire.

Ce bâtiment comprendra une cantine utilisée également en garderie, une cuisine pour liaison froide et une salle polyvalente pouvant être utilisée en cas de besoin comme salle de classe.

Le détail des besoins listé ci-après.



Commune de Remilly sur Tille Création d'un bâtiment à usage de : Garderie, cantine et salle d'activité.

MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est :
Mairie de Remilly sur Tille
Rue de l'église
21560 Remilly sur Tille

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Remilly sur Tille. Les différentes phases de la mission seront validées par un comité de pilotage présidé par Monsieur le Maire : Patrice MANCEAU.

Tél : 03 80 37 01 51 ou mairie.remilly-sur-tille@wanadoo.fr

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission de maître d'œuvre qui réalisera :

Une étude phase ESQUISSE

Construction classique et facile d'entretien.

Une étude du projet retenu (type AVP + PRO)

établissement du projet,

Création des plans.

Chiffrages.

La commune se réserve le droit d'arrêter la mission à ce moment-là si le financement s'avère impossible.

Préparation du permis de construire + aménagement VRD

Assistance aux contrats de travaux (type ACT)

Préparation de la consultation des entreprises

Etablissement du CCTP et des bordereaux de prix.

Analyse des offres.

Suivi d'exécution (type EXE + DET)

Suivi du chantier.

Assistance aux opérations de réception (AOR)



Commune de Remilly sur Tille

Création d'un bâtiment à usage de : Garderie, cantine et salle d'activité.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION.

Au préalable de la mission, le maître d'œuvre devra organiser une réunion avec les différents intervenants afin de recueillir leurs avis et besoins ; il sera également abordé les différents objectifs à atteindre : cantine, cuisine, garderie: salle à usage multiples.

Délai de début de la mission de MOE **16/03/2018**

Délai de mise en service **31/05/2019**

Lors de cette mission le maître d'œuvre devra tout particulièrement traiter les points suivants :

En phase esquisse,

concernant la cantine, proposer un projet conforme aux réglementations en vigueur et celles en instance (un contrat avec les administrations compétentes est indispensable).

La salle de cantine servira aussi de garderie.

En phase AVP/PRO,

Travail en commun avec l'équipe du projet pour définir les caractéristiques des aménagements intérieurs : superficie des salles et pièces annexes, extérieur, accès etc...

Un soin particulier sera apporté aux accès de la cantine pour les enfants à partir de l'école, pour les fournisseurs à l'extérieur.

Conformité des locaux aux règlements en vigueur.

Chauffage et choix énergétique.

Intégrer un changement de chaudière pour avoir un chauffage unitaire de l'ancien et du neuf. La production d'eau chaude de la cuisine sera réalisée par un cumul.

La cuisine devra être équipée d'un four de capacité suffisante, d'un lave-vaisselle, de réfrigérateurs.

Intégrer la réfection du circuit informatique.

Prévoir vestiaire pour les enfants et les encadrants, bureau pour une personne, WC enfants et encadrants.

Il est important de prendre en compte dès le départ, que les travaux se dérouleront en grande partie en période scolaire. Le choix de l'emplacement du bâtiment et de certains travaux sera conditionné par cela.

Les travaux nécessitant d'intervenir dans l'école actuelle devront être programmés pendant les petites vacances.



Commune de Remilly sur Tille Création d'un bâtiment à usage de : Garderie, cantine et salle d'activité.

ESTIMATION BUDGETAIRE DE LA MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Proposition financière.

Une proposition d'honoraires datée et signée devra être remise avec l'offre. Elle comprendra le détail du coût des prestations pour la mission de base loi MOP) et pour les missions EXE, OPC. et AOR

CONTENU DES CANDIDATURES D'OFFRE

Il s'agit d'une procédure adaptée, avec un montant d'honoraires de maîtrise d'œuvre inférieure à 90000 € HT. La publicité est réalisée au moyen d'un avis d'appel public à concurrence publié sur la plate-forme internet de e-bourgogne et dans le Journal du Palais.

Contenu de l'offre

Attestation ordre des architectes

Attestation d'assurance.

Lettre de candidature DC1.

Références : Le candidat devra avoir à son actif au moins trois constructions de même importance, que l'objet de la présente consultation.

La commune de Remilly sur Tille pourra, si elle le juge nécessaire, demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature.

Délai de la mission :

Ils devront être précisés par phase. Un calendrier prévisionnel devra être proposé.

Les candidats devront fournir les renseignements sur leur situation fiscale et sociale conformément à l'article 45 du code des Marchés Publics.

REMISE DES OFFRES.

Les plis devront être remis contre récépissé ou être reçus par courrier, envoyé en recommandé avec accusé de réception, à : Mairie de Remilly

Les offres devront être remises sous pli cacheté, sur lequel sera fait mention de l'intitulé du marché « ne pas ouvrir- maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment à usage de garderie, cantine et salle d'activité sur la commune de Remilly sur Tille ». Les dossiers qui seront reçus après la date et l'heure limites ne seront pas retenus. Les entreprises non retenues seront prévenues par courrier.

La commune de Remilly sur Tille pourra ne pas donner suite à cet appel d'offre, si elle le juge nécessaire.



Commune de Remilly sur Tille Création d'un bâtiment à usage de : Garderie, cantine et salle d'activité.

Remise de l'offre.

M. Patrice MANCEAU, Maire

Rue de l'église

21560 Remilly sur Tille.

Date limite de réception des offres : **16/02/2018 à 12 heures.**

Critères de sélection : Le prestataire sera sélectionné suivant 3 critères.

Proposition technique et méthodologie (40%)

Compétences (30%)

Proposition financière (30%)

ANNEXES.

1 -Abréviations:

ACT : Assistance pour la passation des contrats de travaux

ALP : Accueil de Loisirs Périscolaires.

AOR : Assistance aux opérations de réception.

AVP + PRO Avant Projet + Projet

CCAP : Cahier des clauses administratives particulières.

CCTP : Cahier des clauses techniques particulières

EXE + DET Etudes d'Exécution + Direction Exécution de contrats de Travaux.

VRD : Voirie et réseaux Divers.

2 IMPLANTATIONS POSSIBLES (A titre indicatif toutes autres propositions seront les bien venues.)

3 AVANTAGES ET INCONVENIENTS.



Commune de Remilly sur Tille

Création d'un bâtiment à usage de : Garderie, cantine et salle d'activité.

Proposition	Avantages	Inconvénients
1	Chaufferie commune. Accès chantier OK Accès pratique pour la salle d'activité et la livraison des repas.	Bloque partiellement la cour de récré Travaux sur la rue des écoles. Odeurs station de relevage saur. Se trouverait sur les réseaux eaux usées Vue depuis la rue sur la cantine.
2	Accès chantier OK Accès pratique pour la salle d'activité et la livraison des repas. Ne nécessite pas de percement dans l'existant	Chaufferie séparée Bloque partiellement la cour de récré
3	Ne nécessite pas de percement dans l'existant	Chaufferie séparée Bloque complètement la cour de récré Ne rendrait pas aisée la surveillance des élèves en récré après les travaux.
4	Chaufferie commune Ne bloque pas la cour de récré Le meilleur choix au niveau sécurité pendant les travaux	Accès chantier avec nouveau chemin « coût » Livraison cantine moins aisée
5		

Département :
COTE D'OR

Commune :
REMILLY-SUR-TILLE

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 20/01/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DIJON
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549
21047
21047 DIJON CEDEX
tél. 03 80 28 66 48 - fax 03 80 28 68 25
cdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

ANNEXE 2

